

Genève refuse de taxer davantage les gros actionnaires

Marc Guéniat

5–7 minutes

Peu après midi, les résultats sont tombés, suscitant un grand soulagement parmi les milieux économiques. Par 59,2% des voix, les Genevois ont refusé l'Initiative 179 d'Ensemble à gauche «Contre le virus des inégalités... Résistons! Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires». En matière fiscale, la population tend à se montrer conservatrice, refusant tant les hausses que les baisses d'impôts. La Chancellerie a déploré un taux de participation «assez faible», à 37,9%.

Le texte demandait que l'intégralité des dividendes perçus soit taxée. Actuellement, le droit prévoit que seuls 70% de ces revenus sont imposés pour autant que l'actionnaire détienne au moins 10%

du capital d'une société. En adoptant la seconde réforme de l'imposition des entreprises, en 2008, le législateur avait estimé qu'à partir de ce seuil de 10%, l'actionnaire n'était pas un investisseur mais un entrepreneur possédant une PME.

Lire aussi: [Genève s'apprête à décider s'il faut taxer davantage les dividendes](#)

Cette imposition sur 70% du dividende s'applique au niveau fédéral, mais les cantons sont libres de fixer leur taxation partielle, qui doit cependant être d'au moins 50%. C'est Bâle-Ville qui a retenu le niveau le plus élevé du pays, à 80%. Parmi les cibles de l'initiative figurent certes, des patrons de PME, mais aussi les détenteurs du capital de grands groupes horlogers, bancaires et des sociétés de négoce de matières premières. Autrement dit, le cœur de l'économie genevoise.

La «gestion de l'opulence»

Les milieux économiques et la droite ont âprement combattu cette initiative qui, selon eux, aurait nui à l'attractivité de Genève, étant susceptible de faire fuir d'importants contribuables et, avec eux, des sociétés pourvoyeuses d'emplois. A gauche, les arguments étaient fondés sur l'équité fiscale, comparant la situation à celle

d'un salarié qui, contrairement à l'actionnaire, est taxé sur l'ensemble de son revenu. On invoquait aussi la nécessité de mieux redistribuer les richesses, alors que les inégalités augmentent dans le canton. Ensemble à gauche, soutenu par les autres formations du même bord, espérait ainsi apporter à l'Etat des revenus supplémentaires, compris entre 79 et 157 millions de francs, selon les calculs du Conseil d'Etat.

A ce propos, le président du collège Mauro Poggia, exprimant la satisfaction du gouvernement quant au rejet de cet objet, soutient que le canton «n'a pas de carences de recettes» et se trouve plutôt «dans la gestion de l'opulence». Une allusion à peine voilée à l'excédent record dans les comptes 2022 que s'apprête à dévoiler l'Etat de Genève, dont *Le Temps* a donné un avant-goût ces derniers jours. Sur le fond, la ministre des Finances, Nathalie Fontanet, s'est réjouie que Genève ne se mue pas en «île déserte», alors que l'ensemble des cantons suisses et des pays de l'OCDE appliquent la taxation partielle des dividendes. Cette «situation unique aurait pénalisé les entrepreneurs», souligne-t-elle.

Lire aussi: [A Genève, l'Etat enregistrerait un excédent record dépassant le milliard](#)

Pour sa part, Alexandre de Senarclens, député PLR et président de la commission fiscale au Grand Conseil, estime que ce résultat montre que les Genevois ont compris que les entrepreneurs «créent des emplois et financent les prestations à travers leurs impôts.» La netteté du score, qui dépasse l'électorat de droite, ajoute-t-il, révèle qu'une «partie de la gauche modérée n'a pas été convaincue par cette initiative extrême». Un fait qu'Isabelle Harsch, directrice de l'entreprise Harsch, explique aussi par «la bonne santé des finances publiques», qui a dû conduire «la population à se demander à quoi bon taxer davantage».

Un signal pour le mois de juin?

Pour Jean Batou d'Ensemble à gauche, la défaite est imputable à la «campagne massive de la droite», qui s'est traduite par une «forte participation dans les quartiers chics et une faible dans les quartiers populaires». A Coligny, le «non» a ainsi atteint 86%, alors que le «oui» se révèle timide dans les bastions de gauche, notamment dans la ville de Genève. Pour lui, l'impact du texte sur le petit entrepreneur, comme le garagiste, a été mensongèrement brandi, alors qu'il s'agit «en réalité d'un petit nombre de personnes qui se partagent deux milliards de francs par année».

Par ailleurs, ce vote pourrait constituer un signal important en vue des prochaines échéances. En juin, les Genevois s'exprimeront sur une autre initiative, relevant le taux d'imposition sur la fortune à partir d'un patrimoine imposable de trois millions de francs. Au même moment à l'échelle nationale, la réforme de l'OCDE instituant un taux d'imposition à 15% pour les multinationales est également très attendue.

A cet égard, la députée socialiste Caroline Marti met en garde une droite qui tirerait des conclusions hâtives en vue du mois de juin: l'initiative sur la fortune rassemble une coalition large et les moyens alloués à la campagne seront plus conséquents, prévient-elle. Elle ajoute que «l'objet, mieux ciblé, s'intéresse aux très riches». Nathalie Fontanet ne dit pas autre chose: «Le signal donné ce jour est important, mais il ne faut pas se réjouir trop vite. Il faudra convaincre à nouveau.»

Lire aussi: [A Genève, des chantiers fiscaux sous haute tension](#)